## À PROPOS DE LA STELE NEO-PUNIQUE DE 'AYN ZAKKAR (KAI 136)

## François Bron

L'inscription funéraire de 'Ayn Zakkar a suscité déjà une abondante bibliographie. On ne reviendra pas ici sur les premières publications, fondées sur une mauvaise copie retrouvée dans les papiers de l'abbé Chabot. C'est le mérite de A. Ferjaoui d'avoir redécouvert la stèle dans une ferme, où elle était conservée depuis 1936, et d'en avoir publié les premières photographies<sup>1</sup>.

Voici la lecture et la traduction de Ferjaoui:

- 1) b'rš Š'dyt hk-
- 2) nt 'drt mt' bt s
- 3) 'nt šb'm wšb'
- 4) wkn° š°nt 'sr
- 5) wšnm reše
- 6) mš rt nsb
- 1) «Dans 'rš (?), Š'dyt,
- 2) la grande prêtresse, est morte à l'â-
- 3) ge de soixante-dix-sept ans
- 4) et elle était, (pendant) dix-
- 5) huit ans, chef du
- 6) service (religieux), stèle».

Comme Ferjaoui l'a bien compris, c'est l'interprétation du premier et des trois derniers mots de ce petit texte qui pose problème. En ce qui concerne le premier mot, sa traduction comme un complement de lieu n'est qu'un pis-aller; il remarque lui-même: «Précédant le nom de la défunte, il pourrait avoir le sens de monument funéraire ou de sépulture»<sup>2</sup>. C'est, du reste, ce qu'avaient envisagé les premiers interprètes, qui avaient voulu lire, à partir de la copie, soit une transcription du grec *taphos*, "sépulture"<sup>3</sup>, soit *n'p\seta*, au sens de "monument funéraire" <sup>4</sup>.

La fin du texte est difficile: Ferjaoui explique  $r^c s^2$  comme une forme féminine de  $r^2 s$ , au sens de "chef", suivi d'un nom  $m s^c rt$ , "service", déjà attesté dans l'inscription du Pirée sous la forme  $m s^c rt$  (KAI 60:4, 8). Enfin, on ne voit pas comment construire  $n s^c t$ .

<sup>1</sup> A. Ferjaoui, "Une épitaphe néopunique d'une grande prêtresse de Cérès provenant de 'Ayin Zakkar (Tunisie)", Semitica 46, 1996, p. 25-35 et pl. 3-4.

<sup>2</sup> Ferjaoui, op. cit., p. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> J.-G. Février, "Epitaphe néopunique d'une prêtresse", Semitica 5, 1955, p. 63-65.

J. Hoftijzer, "Notes sur une épitaphe en écriture néopunique", VT 11, 1961, p. 344-48. Voir aussi KAI 136.

52 François Bron

Conscient de ces difficultés, K. Jongeling a proposé d'autres solutions<sup>5</sup>: au début du texte, *B*'rs serait un nom propre, suivi du pronom s: «B'rs, client de 'dyt». On ne comprend pas, dans ce cas, pourquoi le texte indique le titre de 'dyt, son âge, sa fonction, alors que le défunt est une autre personne.

Aux 1. 5-6, Jongeling comprend  $r^{\epsilon}s^{\epsilon}$  comme un nom de fonction, qu'il laisse sans traduction et sans explication. La dernière ligne constituerait une phrase en soi, « $Ms^{\epsilon}rt$  a érigé (la stèle)». Là aussi, on s'étonne de l'apparition d'une tierce personne, dépurvue de patronyme aussi bien que de titre et dont le nom n'est pas connu par ailleurs. Tout compte fait, la traduction de Ferjaoui, même si elle est loin d'être certaine, semble préférable.

En revanche, l'interprétation de début de la l. 1 est plus aisée: comme l'avaient compris aussi bien Février que Hoftijzer et Ferjaoui, le premier mot doit désigner le tombeau: de fait, il est déjà connu par d'autres inscriptions néo-puniques. Il faut donc lire  $b^{3}r$  & Š'dyt, «tombeau de Š'dyt».  $B^{3}r$  correspond à h.  $b\hat{o}r$ , qui peut désigner le «monde des morts»; il se trouve à l'initiale de l'inscription du wadi el-Amud (IPT 79:1), où G. Levi Della Vida et M.G. Amadasi Guzzo ont voulu restituer une forme  $q|b^{3}r^{6}$ ; mais la photographie montre bien qu'il n'y a pas de place pour une telle restitution. Ce nom se rencontre encore dans l'inscription latino-punique de Zliten, sous la forme BVR: FEL THY BVR LICINI PISO, «Licinius Pison a fait ce tombeau»8.

K. Jongeling, "The Neo-Punic Text from 'Ain Zakkar", DS-NELL 3, 1997, p. 39-44. Son interprétation a été reprise dans K. Jongeling - R.M. Kerr, Late Punic Epigraphy, Tübingen 2005, p. 28-29.

<sup>6</sup> G. Levi Della Vida - M.G. Amadasi Guzzo, Iscrizioni puniche della Tripolitania (1927-1967), Rome 1987, p. 117 et pl. XXX.

<sup>7</sup> Cf. déjà Jongeling - Kerr, op. cit., p. 27.

<sup>8</sup> Cf. Jongeling - Kerr, op. cit., p. 78.